

Des dépôts sauvages insupportables

La rénovation des rues et ruelles du village, leur entretien régulier par les services municipaux ou encore la collecte des bornes de tri par la Communauté de communes sont autant d'actions régulières qui participent, entre autres éléments, à la qualité de vie que chacun apprécie et dont il souhaite légitimement avoir la jouissance. Mais cette attention au bien commun est de plus en plus souvent mise à mal comme le montre la récurrence de dépôts sauvages à certains endroits de la commune.

On enfreint le règlement en déposant un premier objet et l'endroit devient en très peu de temps un dépotoir infâme où l'on entasse sans vergogne vieux appareils ménagers, frigidaires, matelas, pneus et autres, qui représentent autant de nuisances

visuelles et olfactives pour les habitants. « *Il y a de tout, même des déchets verts* », se désole un élu.

Plainte contre les contrevenants

La Communauté de communes, qui a la compétence en la matière, assure le ramassage des encombrants le deuxième mercredi du mois. Les usagers doivent les sortir la veille au soir, exclusivement à ce moment-là. Le reste du temps, ils sont invités à se rendre à la déchetterie de Moca-Croce.

En dépit du panneau d'affichage, qui rappelle bien l'interdiction, des dépôts sont régulièrement effectués au grand dam des riverains qui supportent de plus en plus mal cette atteinte à leur qualité de vie. Les services



La mairie entend sanctionner les contrevenants.

PHOTO E.P.

publics, municipaux et communautaires, doivent également supporter les conséquences matérielles et financières de ce manque de civisme.

La municipalité est aujourd'hui

bien décidée à y mettre fin. Elle étudie le moyen adapté, prête à « *prendre des sanctions et à déposer plainte contre les contrevenants* », indique-t-on.

EMMANUEL PERSYN